

**MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 26 MARS 2021
APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 4 JANVIER 2021,
MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 22 FÉVRIER 2021
(LE « PROSPECTUS »)**

à l'égard des titres des séries Q, H, L, N, QF, QFW et HW, sauf indication contraire, des fonds suivants

Fonds de revenu à taux variable Mackenzie
Fonds de revenu stratégique Mackenzie^{1,2}
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy¹
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie^{1,3}
Fonds canadien de croissance Mackenzie^{1,3}
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie⁴
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy¹

(collectivement, les « **Fonds** »)

¹ Offre également des titres des séries D5, H5, L5, N5, QF5, HW5 et QFW5.

² Offre également des titres des séries D8, H8, L8, N8 et HW8.

³ Offre également des titres des séries D8 et L8.

⁴ Offre également des titres de série I.

Avec prise d'effet le 26 mars 2021, le prospectus est modifié pour informer qu'à une assemblée extraordinaire tenue le 22 mars 2021, les investisseurs des séries du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie visés par la réorganisation proposée ont examiné et approuvé la réorganisation de leurs séries du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie avec la série correspondante du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie.

Avec prise d'effet le 16 avril 2021 ou vers cette date, le prospectus est modifié pour informer qu'à une assemblée extraordinaire tenue le 22 mars 2021, les investisseurs de certaines séries des Fonds visés par la réorganisation proposée ont examiné et approuvé la réorganisation de leurs séries du :

1. Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy avec la série correspondante du Fonds d'actions étrangères Canada Vie;
2. Fonds de dividendes canadiens Mackenzie avec la série correspondante du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie;
3. Fonds canadien de croissance Mackenzie avec la série correspondante du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie;
4. Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy avec la série correspondante du Fonds mondial équilibré Canada Vie;
5. Fonds de revenu stratégique Mackenzie avec la série correspondante du Fonds de revenu stratégique Canada Vie;

6. Fonds de revenu à taux variable Mackenzie avec la série correspondante du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie.

* * *

Par conséquent, le prospectus est modifié de la manière suivante :

Réorganisation (avec prise d'effet le 26 mars 2021)

Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie

- a) Avec prise d'effet le 26 mars 2021, toutes les mentions du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie sont par les présentes supprimées.

Avis de réorganisation (avec prise d'effet le 23 mars 2021)

Fonds de revenu à taux variable Mackenzie

- b) À la page 53, le premier paragraphe sous le tableau « **Détail du fonds** » est remplacé par ce qui suit :

« Avis : Le Fonds sera réorganisé avec le Fonds de revenu à taux variable Canada Vie le 16 avril 2021 ou vers cette date, et, par conséquent, les investisseurs de certaines séries, notamment des séries Q, H, HW, L, N, QF et QFW du Fonds, deviendront des investisseurs du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie (offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct et géré par Gestion de placements Canada Vie Itée). »

Fonds de revenu stratégique Mackenzie

- c) À la page 56, le premier paragraphe sous le tableau « **Détail du fonds** » est remplacé par ce qui suit :

« Avis : Le Fonds sera réorganisé avec le Fonds de revenu stratégique Canada Vie le 16 avril 2021 ou vers cette date, et, par conséquent, les investisseurs de certaines séries, notamment des séries Q, D5, D8, H, H5, H8, HW, HW5, HW8, L, L5, L8, N, N5, N8, QF, QF5, QFW et QFW5 du Fonds, deviendront des investisseurs du Fonds de revenu stratégique Canada Vie (offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct et géré par Gestion de placements Canada Vie Itée). »

Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy

- d) À la page 59, le premier paragraphe sous le tableau « **Détail du fonds** » est remplacé par ce qui suit :

« Avis : Le Fonds sera réorganisé avec le Fonds mondial équilibré Canada Vie le 16 avril 2021 ou vers cette date, et, par conséquent, les investisseurs de certaines séries, notamment des séries Q, D5, H, H5, HW, HW5, L, L5, N, N5, QF, QF5, QFW et QFW5 du Fonds, deviendront des investisseurs du Fonds mondial équilibré Canada Vie (offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct et géré par Gestion de placements Canada Vie Itée). »

Fonds de dividendes canadiens Mackenzie

- e) À la page 62, le premier paragraphe sous le tableau « **Détail du fonds** » est remplacé par ce qui suit :

« Avis : Le Fonds sera réorganisé avec le Fonds de dividendes canadiens Canada Vie le 16 avril 2021 ou vers cette date, et, par conséquent, les investisseurs de certaines séries, notamment des séries Q,

D5, D8, H, H5, HW, HW5, L, L5, L8, N, N5, QF, QF5, QFW et QFW5 du Fonds, deviendront des investisseurs du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie (offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct et géré par Gestion de placements Canada Vie Itée). »

Fonds canadien de croissance Mackenzie

f) À la page 65, le premier paragraphe sous le tableau « **Détail du fonds** » est remplacé par ce qui suit :

« Avis : Le Fonds sera réorganisé avec le Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie le 16 avril 2021 ou vers cette date, et, par conséquent, les investisseurs de certaines séries, notamment des séries Q, D5, D8, H, H5, HW, HW5, L, L5, L8, N, N5, QF, QF5, QFW et QFW5 du Fonds, deviendront des investisseurs du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie (offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct et géré par Gestion de placements Canada Vie Itée). »

Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy

g) À la page 74, le premier paragraphe sous le tableau « **Détail du fonds** » est remplacé par ce qui suit :

« Avis : Le Fonds sera réorganisé avec le Fonds d'actions étrangères Canada Vie le 16 avril 2021 ou vers cette date, et, par conséquent, les investisseurs de certaines séries, notamment des séries Q, D5, H, H5, HW, HW5, L, L5, N, N5, QF, QF5, QFW et QFW5 du Fonds, deviendront des investisseurs du Fonds d'actions étrangères Canada Vie (offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct et géré par Gestion de placements Canada Vie Itée). »

Réorganisation (avec prise d'effet le 16 avril 2021 ou vers cette date)

h) Avec prise d'effet le 16 avril 2021 ou vers cette date, toutes les mentions du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie, du Fonds de revenu stratégique Mackenzie, du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy, du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie, du Fonds canadien de croissance Mackenzie et du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy sont par les présentes supprimées.

Droits de résolution et sanctions civiles

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

